

Commission Fédérale Sportive

Réunion du 7 avril 2010

Présents : MM ANDRE - MORIAUX – ROMERO - PANETIER
Excusés : Mme RENARD – MM. LEGNAME - COURTIN

Championnats de France, Trophées et Coupes de France Enregistrement des feuilles de marque

Ligue Féminine

22^{ème} journée N°150 – 151
23^{ème} journée N°156 à 162
24^{ème} journée N°163 6 166 6 164 6 167 6 168 6 169
25^{ème} journée N°174 - 176

NF1

24^{ème} journée N°189
25^{ème} journée N°193 à 200
15^{ème} journée N°116

NF2

24^{ème} journée N°645 à 672
16^{ème} journée N°447 – 421 – 435
15^{ème} journée N°407

NF3

12^{ème} journée N°549 - 563
21^{ème} journée N°961 à 990 – 992 à 998 à 1008
13^{ème} Journée N°596 – 599

NM1

29^{ème} journée N°253 à 261 sauf 253 – 256 - 258

NM2

16^{ème} journée N°436
15^{ème} journée N°432 – 461
25^{ème} journée N°698
26^{ème} journée N°729
27^{ème} journée N°755 à 722 sauf 755 – 758 - 762

NM3

12^{ème} journée N°810
21^{ème} journée N°1465 – 1472 – 1474 – 1479 - 1481
22^{ème} journée N°1565

Cadets 1^{ère} division 5^{ème} journée

Groupe A
N°332 à 339 sauf 394 – 338
Groupe B
N°432 à 439 sauf 433 – 434 – 435 – 439

Cadets 1^{ère} division

Groupe B
4^{ème} journée N°424 – 428 – 430 – 436 – 443

Cadettes 2^{ème} division

4^{ème} journée N°486 – 192 – 493 – 495 – 499 – 504 – 518 – 527 - 537

Minimes filles

Groupe A N°558 – 559 – 569 - 576

Groupe B N°775 – 778 - 782

DOSSIER TRAITES

Dossier CSF 09/10 N°117 - ENTENTE LE CHESNAY VERSAILLES

NM3 poule F N°1330 du 6 mars 2010

Suite à l'enquête diligentée par la Commission Fédérale Sportive concernant le titre de séjour du joueur MC COLLUM Benjamin, nous vous confirmons qu'au vu des pièces fournies, la Commission Fédérale juridique section Qualification a enregistré les dates de validité du titre de séjour autorisant la participation en championnat de France.

En conséquence, ce dossier est classé sans suite.

Dossier CFS 09/10 N°124 - REIMS BF

NF1 poule N°172 du 6 mars 2010

Non respect de l'article 9 du règlement particulier de NF1.

une joueuse de moins de 21 ou 23 ans n'a pas participé à la rencontre. Pénalité financière de 100 €

Dossier CFS 09/10 N°126 - CS MONTEREAU

NF3 poule F N°900 du 7 mars 2010

Non respect de l'article 9 du règlement particulier de NF3.

Equipe composée de 7 joueuses. Pénalité financière de 50 €

Dossier CFS 09/10 N°127 - ESB VILLENEUVE D'ASCQ

NF2 poule D N°642 du 13 mars 2010

Non respect de l'article 9 du règlement particulier de NF2.

Equipe composée de 7 joueuses, pénalité financière de 50 €

Dossier CFS 09/10 N°128 - BC PERRIER NIMES

NF3 poule A N°963 du 27 mars 2010

Non respect de l'article 9 du règlement particulier de NF3.

Une joueuse de moins de 21 ou 23 ans n'a pas participé à la rencontre. Pénalité financière de 100 €

Dossier CFS 09/10 N°129 - ASPTT CHARLEVILLE MEZIERES

NF3 poule F N°993 du 28 mars

Non respect de l'article 9 du règlement particulier de NF3.

L'équipe était composée de 6 joueuses. Pénalité financière de 50 €

Dossier CFS 09/10 N°131 – RUEIL AC

NM2 poule C N°684 du 27 mars 2010

Non respect de l'article 9 du règlement particulier de NM3.

un joueur de moins de 21 ou 23 ans n'a pas participé à la rencontre. Pénalité financière de 100 €

Dossier CFS 09/10 N°132 - NEUILLY S/MARNE BB

NM3 poule H N°1272 du 20 février 2010

Non respect de l'article 9 du règlement particulier de NM3.

un joueur de moins de 21 ou 23 ans n'a pas participé à la rencontre. Pénalité financière de 100 €

Dossier 09/10 N°133 – CROIX D'ARGENT MONTPELLIER

NM3 poule A N°1372 du 13 mars 2010

Non respect de l'article 9 du règlement particulier de NM3.

L'équipe était composée de 7 joueurs. Pénalité financière de 50 €

Dossier CFS 09/10 N°134 - SIMILIENNE NANTES

NM3 poule E N°1393 du 13 mars 2010

Non respect de l'article 9 du règlement particulier de NM3.

un joueur de moins de 21 ou 23 ans n'a pas participé à la rencontre. Pénalité financière de 100 €

Dossier CFS 09/10 N°135 - US ST PIERRE DES CORPS

NM3 poule D N°1462 du 27 mars 2010

Non respect de l'article 9 du règlement particulier de NM3.

un joueur de moins de 21 ou 23 ans n'a pas participé à la rencontre. Pénalité financière de 100 €

Dossier CFS 09/10 N°136 - UBC ALENCON

NM3 poule F N°1475 du 27 mars 2010

Non respect de l'article 9 du règlement particulier de NM3.

un joueur de moins de 21 ou 23 ans n'a pas participé à la rencontre. Pénalité financière de 100 €

Dossier CFS 09/10 N°139 – OUEST LYONNAIS

Trophée Coupe de France Masculin poule N°265 du 27 février 2010

Non respect de l'article 9 du règlement particulier de NM3.

L'équipe était composée de 6 joueurs, aucun joueurs de moins de 21 ans. Pénalité financière de 100 €

OUVERTURE DE DOSSIERS**Dossier CSF 09/10 N° 130 - ESC TRAPPES**

Suite à un contrôle des feuilles de marque des rencontres du championnat de France de NM2 poule D, la Commission Fédérale Sportive a constaté la présence dans l'effectif de votre équipe du joueur BAKKASS Nabil titulaire d'une licence de type M N°N796118 dont le titre de séjour est valable jusqu'au 2 mars 2010.

Or l'article 416.4 des règlements généraux stipule « Dans le cas où le titre de séjour fourni ne correspond pas à la durée de la saison sportive, la qualification cessera à la date de fin de validité du titre de séjour. Néanmoins la qualification pourra être prorogée si le licencié fournit un nouveau titre de séjour ou tout document administratif attestant d'une situation régulière sur le territoire français. Nous vous demandons de bien vouloir faire parvenir à la Commission Fédérale Juridique Section Qualification les documents nécessaires à la modification de la date de qualification.

Dossier CFS 09/10 N°131 - RUEIL AC

NM2 poule C N°684 du 27 mars 2010.

La Commission Fédérale Sportive a procédé au contrôle de la feuille de marque de la rencontre de Championnat de France de NM2 poule C N°684 du 27 mars 2010.

L'article 9 du règlement particulier de NM2 stipule : « obligation d'avoir 8 joueurs dont 2 de moins de 21 ou 23 ans inscrits sur la feuille de marque et qui doivent avoir une participation effective ».

- Or, un joueur de moins de 21 ou 23 ans n'a pas participé à la rencontre ;

En application de l'article 13.3 des règlements sportifs des Championnats, Trophées et Coupes de France, pour cette 1ère infraction, vous êtes redevable d'une pénalité financière de 100 € à régler à la FFBB dans les huit jours à réception de courrier.

Dossier CSF 09/10 N° 137 - DORIGNIES DOUAI AAE

NM3 poule I N°1489 du 27 mars 2010

Suite à un contrôle de la feuille de marque de la rencontre du championnat de France de NM3 poule I N°1489 du 27 mars 2010, la Commission Fédérale Sportive a constaté que dans l'effectif de votre équipe il n'y avait aucun joueur de moins de 21 ou 23 ans.

Or, les règles de participation des joueuses dans ce championnat obligent une participation effective de 2 joueuses de moins de 21 ou 23 ans.

Votre association sportive a été sanctionnée une première fois d'une pénalité financière de 100 € pour non-application de cette règle.

DEMANDE D'AUTORISATION DE RENCONTRE INTERNATIONALE

EBLO PAU NORD EST les 3 et 4 avril 2010

Espagne – Serbie

JA BIARRITZ le 15 mai 2010

IXELLES

CABOURG BASKET les 3 et 4 avril 2010

Lettonie – Belgique – Suisse

PAYS DE FOUGERES du 10 au 12 juin 2010

Mali – Turquie – Belgique

BC MONTBRISON du 3 au 5 avril 2010

Hollande – Serbie – Slovénie – Lituanie – Espagne – Belgique

UFAB 49 les 3 et 4 avril 2010

Espagne – Lituanie – Belgique

JS CHECY du 3 au 5 avril 2010

Bosnie – Espagne

US LA GRASSOISE du 3 au 5 avril 2010

Serbie – Lituanie – Belgique – Suisse

JSA VICHY du 16 au 22 avril 2010 à HEIDELBERG

AMIENS BOVES METROPOLE les 22/23 mai 2010

Belgique – Slovaquie – Angleterre

SMUC les 5/6 juin 2010

Russie – Serbie – Espagne - Maroc